

LE FRANCO-CANADIEN

FONDÉ LE 1ER JUIN 1860.

Vol. XXXV No 6

PUBLIÉ A ST-JEAN D'IBERVILLE, CANADA

JEUDI 5 JUILLET 1894

FEUILLETON DU "FRANCO-CANADIEN"

VICTIME ET DEVOUEMENT

DEUXIÈME PARTIE

LE MARI D'HELENE

LXXXIX

Il en arriva à faire partager dans une certaine mesure ses doutes et ses inquiétudes à ses auditeurs.

— En attendant les choses au pis, que ferait-elle ? demanda le comte de Ronceray.

— Je n'en sais rien, mais la résignation humaine a des bornes, et quand une créature, même la meilleure, est poussée à bout par les tourments, par les outrages, tout de vient possible, même un crime.

On se sépara sur ce dernier mot qui donna le frisson à ceux qui l'entendirent comme à celui qui le prononçait.

Le lendemain matin, le magistrat reparut pour Paris.

Deux heures après son départ, c'est-à-dire vers onze heures, Lucien Gobert, surveillé par le médecin, sortit du profond sommeil que la potion narcotique lui avait imposé.

Dès le premier moment de son réveil il se souvint de tout ce qui s'était passé le soir précédent.

Il demanda Hélène.

— Elle reviendra bientôt... répondit Jeanne. Soyez donc calme, et espérez, puisque l'espoir vous est permis maintenant.

Lucien promit d'être calme et de se laisser vivre sans risquer de compromettre sa convalescence en se tourmentant.

Vers une heure, on vint prévenir Jeanne qu'une personne arrivait de Paris demandant à lui parler.

La jeune fille, quoiqu'il lui fût impossible de deviner quel pouvait être ce visiteur, s'empressa de descendre au jardin.

En reconnaissant Terrien, elle se dit que quelque chose de grave devait se produire, et inquiète, le visage bouleversé, elle courut au jeune homme.

— Pourquoi ici ? lui demanda-t-elle vivement. Quel motif vous amène ?

— Je vous apporte une grande nouvelle... répondit l'ancien clerc de notaire.

— Une nouvelle heureuse ?

— Heureuse pour vous, pour Hélène et pour tous ceux qui l'aiment.

— Parlez vite ! Qu'arrive-t-il ?

— Hélène est venue !

— Veux-tu répéter Jeanne en poussant un cri et en appuyant ses deux mains sur son cœur, puis elle ajouta d'une voix brisée par l'émotion : Veux-tu le savoir ?

— C'est possible et certain, puis que Prosper Rivet est mort !

— Mort ! lui dit Prosper Rivet ?

— C'est abominable ! Ah ! Dieu est bon ! Dieu est juste ! Venez ! venez !

Sans autre explication elle entraîna Joseph Terrien vers la villa et l'introduisit au salon où le comte de Ronceray, Gaston de Bueil et le docteur se trouvaient réunis.

— Veux-tu répéter ? s'écria-t-elle avec une joie délirante en entrant. Mlle Hélène est venue !

— Jeanne, que dites-vous ? fit M. de Ronceray en s'avancant vers la jeune fille.

— C'est à vous de parler, mon ami dit celle-ci à Terrien qui salua et répondit :

— Sans avoir l'honneur d'être connu de M. le comte, je me suis permis de me présenter ici pour y apporter à Mlle Hélène une nouvelle de grande importance, la nouvelle de la mort de Prosper Rivet, le mari de Mlle Hélène Tordier.

Toutes les personnes à qui ces paroles s'adressaient se regardèrent sans avec stupéur.

On se souvint de l'entretien récent avec le juge d'instruction et des prévisions effrayantes qu'à plusieurs reprises son esprit certain qu'elle s'attendait à voir illuminer par la joie, Jeanne fut prise d'un étonnement profond.

Elle ne pouvait comprendre.

— Mais mademoiselle Hélène est libre maintenant ! s'écria-t-elle.

Au lieu de lui répondre le comte demanda à Terrien :

— Quand M. Prosper Rivet est-il mort ?

— Cette nuit.

— A quelle heure ?

— Je ne le sais pas.

— De quel est-il mort ?

— Je l'ignore, mais j'ai tout lieu de croire qu'il a succombé à une congestion cérébrale.

Cette mort si brusquement survenue est peut-être un grand malheur, monsieur, dit le comte.

— Un grand malheur ? répéta Jeanne dont la stupeur augmentait.

— A moins, continua M. de Ronceray, que ce ne soit un acte terrible et juste de la providence ! Et quelle est l'attitude de Mlle Rivet ?

— Je ne puis vous l'apprendre, monsieur. Aussitôt que j'ai connu l'événement, je suis accouru, sans m'occuper de ce qui se passait dans la famille.

— Nous vous remercions de votre empressement, monsieur, car personne ne s'intéresse plus que nous à Mlle Hélène Tordier ! Dieu veuille que cette mort, qui semble lui apporter la délivrance, ne soit pas pour elle la source de nouveaux et autres chagrins !

elle murmura :

— Nous verrons bien si je ne le venge pas !

Le lendemain de ce jour, à trois heures de l'après-midi, les tentures d'un convoi de troisième classe couvraient la façade de la maison Tordier, jusqu'à la hauteur du premier étage.

Les commères du quartier se disaient, en regardant cet étage :

— La veuve avait fait moins de frais pour le défunt.

— Qu'il aurait été exposé sur un riche catafalque.

Des groupes se formaient aux environs de la maison mortuaire, et dans ces groupes on causait avec animation ; des controverses s'élevaient.

On entendait ces phrases répétées par vingt voix différentes :

— C'est bien étonnant que la police ne soit pas venue !

— Ce n'est pas étonnant du tout.

— Comment ?

— Si le médecin de la mairie a donné les permis, c'est qu'il a trouvé la mort naturelle !

— Ou qu'il n'y connaît rien.

— Possible, mais alors pourquoi la jeune femme est-elle en fuite ?

— Elle n'est donc pas revenue ?

— Si elle était venue, on le saurait.

— Et la livre d'allumettes qu'elle s'est achetée chez l'épicier, où est-elle passée ?

— Elle a aussi acheté à la laitière.

— C'est avec ça qu'elle a empoisonné son mari !

— Pour sûr !

— Elle était amoureuse de son cousin et voulait être veuve !

— Ça n'aura pas traîné !

— C'est une empoisonneuse !

Tels étaient les propos, et beaucoup d'autres du même genre, qui se tenaient dans les groupes.

Joseph Terrien, pâle d'épouvante, allait de l'un à l'autre, recueillant des rumeurs.

— Pourquoi la belle-mère n'a-t-elle pas porté plainte ? disait-on d'un autre côté.

— Elle ne pouvait guère accuser sa fille ! D'ailleurs, elle est comme folle.

— Elle aimait tant son gendre.

— Mais je trouve qu'elle aurait dû avvertir le procureur de la République !

— Pourquoi ?

— Le corbillard arrivait, suivi de plusieurs voitures de deuil.

Il vint stationner à dix pas de la maison mortuaire.

La file des nombreux invités, et des curieux plus nombreux encore, se formait sur le trottoir.

Terrien entendait bourdonner sans cesse à ses oreilles le mot :

— Empoisonneuse !

— Non ! non ! ce n'est pas elle, ce ne peut pas être elle ! insistait Hélène en fuite ! Hélène accusée d'avoir empoisonné son mari ! Mais c'est impossible ! C'est faux ! Quand aurai-elle commis ce crime ?

Puis, d'une idée il passa à une autre.

Il se rappelait la manière dont le comte de Ronceray et ses hôtes, à la villa de Petit-Bry, accueillait la nouvelle apportée par lui de la mort de Prosper Rivet.

Il revit ces visages consternés, lugubres. Il se souvint des paroles énigmatiques du comte, et il sentit un frisson courir sur sa chair !

Evidemment tout le monde, à Petit-Bry comme à la rue Aubry-le-Boucher, croyait coupable la malheureuse enfant.

Un mouvement soudain qui se fit dans la foule interrompit le cours des réflexions de l'ancien clerc de notaire.

— L'ordonnateur des pompes funèbres avait fait un signe et on plaçait le cercueil sur le corbillard.

Alois apparut Julie Tordier en grand deuil.

Elle cachait à demi sa figure dans un mouchoir, mais ses regards d'oiseau de proie sondaient la foule, interrogeaient les visages.

Joseph Terrien s'échappa de son mieux afin de ne point être vu.

Tous les yeux cherchaient Hélène au-dessus de sa mère.

— Elle n'y est pas, murmuraient toutes les voix.

Le notaire voulait faire monter la Mayeux dans une voiture de deuil.

— Je l'ai suivie à pied jusqu'à sa dernière demeure ! répondit-elle en sanglotant.

Le corbillard s'ébranla.

Terrien se mit en marche comme s'il faisait officiellement partie du convoi, et pendant le trajet, comme devant la maison, il entendit répéter à contrecœur :

— Empoisonneuse ! Empoisonneuse !

Depuis midi, le procureur de la République s'était installé dans son cabinet et dépouillait sa volumineuse correspondance.

Le travail avait été fait préalablement par le secrétaire, qui classait les lettres selon l'importance de leur contenu et mettait de côté celles, assez nombreuses, auxquelles il pouvait répondre lui-même.

Dans ce classement, une place spéciale était réservée aux lettres anonymes ou aux épîtres dont la signature était volontairement illisible.

On n'attachait qu'une importance relative aux messages de ce genre, qui cependant avaient souvent donné des indications utiles et mis sur la piste de délits ou de crimes ignorés.

On ne les examinait qu'après tous les autres.

Ce jour-là, comme d'habitude, ce fut la dernière liasse qui passa sous les yeux du magistrat, et dans cette liasse la lettre de Julie se trouvait la dernière.

Le procureur de la République prit :

— Une dénonciation d'une écriture contestée, n'est-ce pas ? dit-il, en la montrant au secrétaire.

— Je le crois, monsieur.

— Voyons.

Le magistrat lut la lettre, à laquelle l'enveloppe était attachée par une épingle.

Le nom de la veuve Tordier attirait tout d'abord son attention.

— Tordier ! Tordier, fit-il, ou je me trompe fort ou je reconnais ce nom, vous devez le connaître aussi.

Nouvelle lettre en vous aucun souvenir ?

— C'est en cela, monsieur, que je me souviens, et moi, au premier chef.

— Pourquoi, monsieur, ce qu'on pense dans le quartier de la mort soudaine de M. Prosper Rivet ?

— On pense qu'il y a eu un crime.

— Quelle est votre opinion personnelle ?

— Cette mort me semble singulière. Cependant le défunt était souvent ivre, et l'ivresse aurait pu le tuer.

— Qui accuse-t-on dans le quartier ?

— La pauvre jeune femme qui a prié la police et qui était bien malheureuse.

— Aucun soupçon sur la belle-mère ?

— Ah ! pour cela, non, par exemple ! Julie Tordier aimait bien trop son gendre !

Le juge d'instruction dit quelques mots au chef de la sûreté qui plaça un agent à la porte de la maison, avec l'ordre de laisser entrer les gens qui pourraient venir chez la veuve Tordier, mais de ne laisser sortir personne.

— Au moment de remonter en voiture, le chef de la sûreté demanda au juge d'instruction :

— Peut-être la cérémonie funéraire n'est-elle pas terminée à Saint-Merri. Dois-je donner l'ordre de nous y conduire ?

— Non. Pas de scandale. C'est au Père Lachaise que l'on va mener le corps. Nous attendrons le convoi à la porte du cimetière. Ce que nous avons à faire causerait ici un attroupement qu'il faut à tout prix éviter.

Les deux voitures roulèrent vers le Père-Lachaise.

A Saint-Merri, pendant la cérémonie, la Mayeux, comptant sur l'effet rapide de la dénonciation adressée au procureur de la République, jetait de minute en minute autour d'elle un regard impatient et inquiet.

Ne voyant rien elle se demandait pourquoi la justice était si lente à venir.

Le service funéraire fut achevé.

Le convoi sortit de l'église et prit la route du cimetière.

Il était tout près de six heures lorsqu'il arriva devant la porte de l'antique cité des morts.

Joseph Terrien suivait toujours, prêtant l'oreille aux commentaires qui ne tarissaient point.

Tout à coup le corbillard, dont il s'était peu à peu rapproché, fit halte.

Le chef de la sûreté, ceint de son écharpe de commissaire, et flanqué de ses agents à droite et à gauche, venait d'apparaître, harant l'enfant, et d'un geste il avait enjoint au cocher de s'arrêter.

Au nom de la loi, dit-il au commissaire du cimetière, qui se hâta d'accourir, faites tourner bride et conduisez à la Morgue le corps qui contient cette voiture.

Et il lui mit dans les mains l'ordre émané du parquet.

Un tumulte, une confusion facile à comprendre, suivirent les paroles du chef de la sûreté.

En moins d'une seconde, ces paroles furent répétées d'un bout à l'autre du convoi.

Le juge d'instruction s'était dirigé vers Julie Tordier qui ne put se défendre d'un mouvement de terreur en le voyant.

— Ne vous effrayez pas, madame, lui dit-il, vous n'êtes point en cause ; mais, au nom de la loi, le corps de votre gendre doit être transporté à la Morgue.

— A la Morgue ?

— A la Morgue ! répéta Julie Tordier, en jouant un effroi qu'elle n'avait plus. Mais, pourquoi cela, monsieur ?

— Au lieu de répondre à cette question le magistrat reprit :

— Veuillez monter en voiture, madame, et nous accompagner.

Nous nous rendons à votre demeure.

— Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! cria la Mayeux. Mais s'est-il devenu folle !

Et elle simula une défaillance.

Des agents la reprirent dans ses bras et l'installèrent sur les coussins de l'une des voitures dont il y avait dix places à côté d'elle, après avoir dit au cocher de retourner à la maison mortuaire.

Les magistrats suivaient dans la voiture qui les avait amenés.

Terrien s'éloigna du cimetière en murmurant :

— Hélène accusée d'empoisonnement ! Allons, la Mayeux continue ses crimes ! Devendra-t-elle donc nécessaire qu'elle s'empoisonne et que la livre ? Nous verrons. Oh est Hélène ? Voilà ce qu'il faut que je sache. Mais comment le savoir.

Petit à petit Julie Tordier, qui avait feint de s'évanouir, feignit de reprendre connaissance.

Elle aurait voulu faire parler l'agent qui l'accompagnait, mais celui-ci n'était pas homme à risquer une parole imprudente pouvant le compromettre.

Il se contenta donc de répondre que, ne sachant absolument rien, il ne pouvait rien expliquer.

La Mayeux se tut et resta peletonnée dans son coin, pleurant.

On arriva rue Aubry-le-Boucher.

— Pourriez-vous me dire, monsieur, lui demanda-t-il, où se fait l'inhumation du corps de Prosper Rivet, décédé dans cette maison ?

— La cérémonie a lieu à l'église Saint-Merri, répondit Troublé, et l'enterrement au cimetière du Père-Lachaise.

— Y a-t-il quelqu'un chez Mme veuve Tordier ? dit le juge d'instruction.

— Personne monsieur.

— Mme Rivet ?

— Disparue. On ne sait où elle est.

— Par qui la maison est elle habitée ?

— Par Mme veuve Tordier et par son fils, elle au second, moi au premier.

— Pourquoi, monsieur, ce qu'on pense dans le quartier de la mort soudaine de M. Prosper Rivet ?

— On pense qu'il y a eu un crime.

— Quelle est votre opinion personnelle ?

— Cette mort me semble singulière. Cependant le défunt était souvent ivre, et l'ivresse aurait pu le tuer.

— Qui accuse-t-on dans le quartier ?

— La pauvre jeune femme qui a prié la police et qui était bien malheureuse.

— Aucun soupçon sur la belle-mère ?

— Ah ! pour cela, non, par exemple ! Julie Tordier aimait bien trop son gendre !

Le juge d'instruction dit quelques mots au chef de la sûreté qui plaça un agent à la porte de la maison, avec l'ordre de laisser entrer les gens qui pourraient venir chez la veuve Tordier, mais de ne laisser sortir personne.

— Au moment de remonter en voiture, le chef de la sûreté demanda au juge d'instruction :

— Peut-être la cérémonie funéraire n'est-elle pas terminée à Saint-Merri. Dois-je donner l'ordre de nous y conduire ?

— Non. Pas de scandale. C'est au Père Lachaise que l'on va mener le corps. Nous attendrons le convoi à la porte du cimetière. Ce que nous avons à faire causerait ici un attroupement qu'il faut à tout prix éviter.

Les deux voitures roulèrent vers le Père-Lachaise.

A Saint-Merri, pendant la cérémonie, la Mayeux, comptant sur l'effet rapide de la dénonciation adressée au procureur de la République, jetait de minute en minute autour d'elle un regard impatient et inquiet.

Ne voyant rien elle se demandait pourquoi la justice était si lente à venir.

Le service funéraire fut achevé.

Le convoi sortit de l'église et prit la route du cimetière.

Il était tout près de six heures lorsqu'il arriva devant la porte de l'antique cité des morts.

Joseph Terrien suivait toujours, prêtant l'oreille aux commentaires qui ne tarissaient point.

Tout à coup le corbillard, dont il s'était peu à peu rapproché, fit halte.

Le chef de la sûreté, ceint de son écharpe de commissaire, et flanqué de ses agents à droite et à gauche, venait d'apparaître, harant l'enfant, et d'un geste il avait enjoint au cocher de s'arrêter.

Au nom de la loi, dit-il au commissaire du cimetière, qui se hâta d'accourir, faites tourner bride et conduisez à la Morgue le corps qui contient cette voiture.

Et il lui mit dans les mains l'ordre émané du parquet.

Un tumulte, une confusion facile à comprendre, suivirent les paroles du chef de la sûreté.

En moins d'une seconde, ces paroles furent répétées d'un bout à l'autre du convoi.

Le juge d'instruction s'était dirigé vers Julie Tordier qui ne put se défendre d'un mouvement de terreur en le voyant.

— Ne vous effrayez pas, madame, lui dit-il, vous n'êtes point en cause ; mais, au nom de la loi, le corps de votre gendre doit être transporté à la Morgue.

— A la Morgue ?

— A la Morgue ! répéta Julie Tordier, en jouant un effroi qu'elle n'avait plus. Mais, pourquoi cela, monsieur ?

— Au lieu de répondre à cette question le magistrat reprit :

— Veuillez monter en voiture, madame, et nous accompagner.

Nous nous rendons à votre demeure.

— Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! cria la Mayeux. Mais s'est-il devenu folle !

Et elle simula une défaillance.

Des agents la reprirent dans ses bras et l'installèrent sur les coussins de l'une des voitures dont il y avait dix places à côté d'elle, après avoir dit au cocher de retourner à la maison mortuaire.

Les magistrats suivaient dans la voiture qui les avait amenés.

Terrien s'éloigna du cimetière en murmurant :

— Hélène accusée d'empoisonnement ! Allons, la Mayeux continue ses crimes ! Devendra-t-elle donc nécessaire qu'elle s'empoisonne et que la livre ? Nous verrons. Oh est Hélène ? Voilà ce qu'il faut que je sache. Mais comment le savoir.

Petit à petit Julie Tordier, qui avait feint de s'évanouir, feignit de reprendre connaissance.

Elle aurait voulu faire parler l'agent qui l'accompagnait, mais celui-ci n'était pas homme à risquer une parole imprudente pouvant le compromettre.

Il se contenta donc de répondre que, ne sachant absolument rien, il ne pouvait rien expliquer.

La Mayeux se tut et resta peletonnée dans son coin, pleurant.

On arriva rue Aubry-le-Boucher.

Tout le monde mit pied à terre et on pénétra dans la maison.

— Elle n'est pas gardée ?

— Rien de nouveau ? avait demandé le chef de la sûreté à l'agent resté en surveillance et dont la réponse fut négative.

Julie Tordier, fort troublée, et non pas seulement en apparence, ouvrit la porte de l'appartement, où les gens de la maison, et avec eux, le juge d'instruction.

Le juge d'instruction, qui nous le savons, connaissait une partie du passé sinistre de cette femme, la regardait, l'étudiait, avec une curiosité persistante.

— Enfin, monsieur, fit la bossue s'adressant à lui, pourrais-je savoir maintenant pourquoi la justice intervient ici, causant du scandale effroyable, interrompant une cérémonie qui devait être respectée ?

— Pour agir ainsi, il a fallu des raisons graves. Quelles sont ces raisons ?

— Votre question me cause un profond étonnement, madame, répliqua le magistrat.

— De l'étonnement ! Pourquoi ?

— Etes-vous seule à ignorer ce que je passe autour de vous ?

— Je ne comprends pas.

— Etes-vous donc sourde à la clameur publique ? Formez-vous vos oreilles à ce qu'elle répète assez haut pour être entendue de la justice.

Encore une fois, monsieur, je ne sais ce que vous

